

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION**

**DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE du mardi 08 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 08 octobre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10h00, salle Georges Rumen, siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de Mme Claudine GUILLOU, Vice-présidente.

Etaient présents :

GUILLOU Claudine ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absents excusés : LE MEAUX Vincent ; LE GOFF Philippe ; GUILLOU Rémy ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; PARISCOAT Dominique ; CHAPPÉ Fanny ; LE GOFF Yannick.



DELBU2024-10-079

Commande publique : Attribution de l'accord-cadre de travaux d'aménagement et d'entretien de voirie - lots n°4 et 5

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1414-2 et L. 5211-10 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles R2162-2, R2162-4 1°, R2162-13 à R2162-14, R2185-1 et R2185-2 ;

Vu la délibération DEL2020-07-235 du 16 juillet 2020, portant délégation d'attribution du Conseil d'Agglomération au Bureau communautaire ;

Vu les crédits inscrits au budget de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Considérant l'appel d'offres ouvert publié le 07 juin 2024 en vue de l'attribution des accords-cadres d'une durée d'un an reconductible trois fois un an relatifs aux travaux d'aménagement et d'entretien de voirie :

- Lot n°1 : Travaux de réfection de chaussée sur voies communales - secteur nord ;
- Lot n°2 : Travaux de réfection de chaussée sur voies communales - secteur centre ;
- Lot n°3 : Travaux de réfection de chaussée sur voies communales - secteur sud ;
- Lot n°4 : Travaux de terrassement, réseaux et voiries en enrobés sur les zones d'activités et voies communautaires ;
- Lot n°5 : Travaux d'aménagement sur voies communales.

Vu les décisions de déclaration sans suite de la commission d'appel d'offres réunie le 17 septembre 2024, conformément aux propositions figurant au rapport d'analyse des offres pour les lots n°1, 2 et 3 ;

Vu les décisions d'attribution de la commission d'appel d'offres réunie le 17 septembre 2024, conformément aux propositions figurant au rapport d'analyse des offres pour les lots n°4 et 5 ;

Considérant que le Conseil d'Agglomération a chargé le Bureau communautaire, par délégation, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, passés en procédure formalisée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits budgétaires sont inscrits au budget ;

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente, après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité :

- Prend acte des termes du dossier de consultation des entreprises pour l'accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents : travaux d'aménagement et d'entretien de voirie ;
- Prend acte du déroulement de la procédure de passation des marchés en appel d'offres ouvert ;
- Prend acte des décisions de la Commission d'Appel d'Offres en date du 17 septembre 2024 décidant :
 - Pour les lots n°1, 2 et 3 : de les déclarer sans suite pour motifs d'ordre juridique ;
 - Pour le lot n°4 : d'attribuer l'accord-cadre aux cinq premiers opérateurs du classement (sous réserve d'un nombre suffisant d'opérateurs), à savoir, COLAS France, EUROVIA et EIFFAGE pour un montant maximum de l'accord-cadre de 1 500 000 € HT, par an ;
 - Pour le lot n°5 : d'attribuer l'accord-cadre aux cinq premiers opérateurs du classement (sous réserve d'un nombre suffisant d'opérateurs), à savoir, COLAS France, EUROVIA et EIFFAGE pour un montant maximum de l'accord-cadre de 1 500 000 € HT, par an ;
- Autoriser le Président à signer l'accord-cadre, ainsi que tous documents relatifs à ces contrats y compris les modifications s'avérant nécessaires en cours d'exécution (modification conventionnelle ou unilatérale).

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

La Vice-présidente,
Claudine GUILLOU



The seal is circular with the text 'Guingamp-Paimpol Agglomération' around the perimeter. Inside the circle, there is a central emblem depicting a landscape with a church spire and a star above it. Below the emblem, the text '1984' is visible.